

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2010-1357 du 09 novembre 2010 modifié, portant statut particulier du cadres d'emplois des techniciens territoriaux ;
- VU l'arrêté du 22 février 2021 portant lignes directrices de gestion fixant les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours pour le service départemental d'incendie et de secours du Gard ;
- VU le tableau des effectifs ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Gard ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude pour l'accès au grade de technicien au titre de la promotion interne, au choix, pour l'année 2021 est fixée par ordre alphabétique comme suit :

NOM Prénom	Date naissance
ARJALAS Jean-Pierre	27/01/1960

ARTICLE 2 : La présente liste sera communiquée au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gard afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 : Conformément à l'article R421.5 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Nîmes peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Gard et Madame la Payeuse Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Nîmes, le 7 juin 2021

Le Président du Conseil d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours



Alexandre PISSAS